



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 90018

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001. Le rapport de la mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante vient d'être rendu public. Il propose de simplifier les procédures relatives aux recours subrogatoires du FIVA en supprimant l'obligation légale d'intenter des recours subrogatoires dans tous les cas, pour la limiter aux cas où le recours présente un intérêt pour la victime ou pour les finances publiques. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entend donner suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90018

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3294